



FFvolley

COMMISSION FEDERALE OUTDOOR
PROCES-VERBAL N°10 DU 12 JUILLET 2023
(Visioconférence)

SAISON 2022/2023

Présents :

Karim KHEMIRI-LEVY, Président

Camille CLAVREUL, Philippe SAGNARD, Malik WATTRELOT, Laura LONGUET, membres

Excusés :

Vincent ROCHE, Alexandra FERREIRA, membres

RÉSULTATS FRANCE BEACH VOLLEY SERIES

La Commission Fédérale Outdoor valide le relevé règlementaire proposé par le superviseur du tournoi de série 1 et les classements édités sur le Beach Volley Système suivants du circuit nationale France Beach Volley Série 2013 :

Open de Saintes – 30 juin au 2 juillet - féminin

Classements accessibles :

http://bvs.ffvbbeach.org/mixte/bvs_alaloupe/page.php?P=fo/public/menu/tournoi/index

RECLAMATION EN COUPE DE FRANCE DE BEACH VOLLEY

Réclamation du club Ré Beach Club :

Constatant que :

- Le Ré Beach Club 2 a posé une réclamation sur le tournoi du quatrième tour de la coupe de France senior masculine de Beach volley du 9 juillet 2023 poule E.
- La réclamation du club Ré Beach Club 2 est recevable sur la forme conformément à l'article 24.1 du RGE.
- La Commission Fédérale Outdoor constate que 3 des 4 joueurs du Touquet AC Volleyball n'étaient pas présents à l'heure de l'émargement et qu'ils sont arrivés seulement à 10h58 au lieu de 10h15 heure de l'émargement indiqué sur le RPE et cela s'en prévenir l'organisateur en amont.

Considérant que :

- La Commission Fédérale Outdoor constate que le club du Touquet AC est en infraction avec l'article 4 du RPE de la coupe de France de Beach Volley : « Nombre obligatoire de joueurs – 4 ».
- Le club du Touquet AC Volleyball n'avait qu'1 joueur à l'heure de l'émargement, la Commission Fédérale Outdoor considère que l'équipe du Touquet AC Volleyball était incomplète avec 3 joueurs qui sont arrivés avec 43 mn de retard et que par conséquent le Touquet AC ne pouvait pas jouer les rencontres du quatrième tour de la coupe de France seniors masculine de Beach Volley.

La Commission Fédérale Outdoor, décide :

- Que La réclamation du Ré Beach Club 2 est recevable.
- D'entériner les résultats en tenant compte du forfait du Touquet Volleyball pour l'ensemble des rencontres de ce quatrième tour de la coupe de France seniors masculines de Beach Volley. Et validé le classement de cette poule comme suit : 1. Dunkerque Grand Littoral 2. Ré Beach club 2 3. Touquet AC forfait avec 0 pts sur les 2 rencontres.

La présente décision prononcée par la Commission Fédérale des Statuts et des Règlements peut faire l'objet d'un appel dans un délai de sept (7) jours francs à compter de sa notification transmis par recommandé avec accusé de réception devant la Commission Fédérale d'Appel dans les conditions définies au règlement général des infractions sportives et administratives.

L'appel n'est pas suspensif.

FORFAIT EN COUPE DE FRANCE DE BEACH VOLLEY

Le club référencé ci-dessous ne s'est pas déplacé lors du 4ème tour de la coupe de France de Beach Volley Sénior masculine

Conformément à l'article 8 des Règlements Particuliers des coupes de France de Beach Volley sénior, la Commission Centrale Outdoor décide de déclarer forfait ce club. Il est éliminé de la compétition et devra s'acquitter d'une amende administrative fixée au Montant Licences, Droits et Amendes (MLDA) pour non-présentation d'équipe ne s'étant pas déplacée.

Coupe de France SENIOR masculine :

Club	N° Club	Poule	Amende
MONTPELLIER BEACH VOLLEY	948308	SMA	200 euros

La présente décision prononcée par la Commission Fédérale des Statuts et des Règlements peut faire l'objet d'un appel dans un délai de sept (7) jours francs à compter de sa notification transmis par recommandé avec accusé de réception devant la Commission Fédérale d'Appel dans les conditions définies au règlement général des infractions sportives et administratives.

L'appel n'est pas suspensif.

ANNEXE : relevé réglementaire de l'Open de Saintes

Le Président de la CFO
Karim KHEMIRI-LEVY

Le Secrétaire de Séance
Camille CLAVREUL

RELEVÉ DES RESULTATS ET SANCTIONS - TOURNOI DE BEACH VOLLEY

APPELATION DU TOURNOI : SAINTES BEACH FRANCE
 TYPE : SERIE 1 - 2000
 GENRE : FEMININ
 DATE : 45107-45109/2023
 ORGANISATEUR : VB SAINTES



NOMBRE EQUIPE TABLEAU :	PRINCIPAL	16	QUALIFICATION	12
NOMBRE EQUIPE PRESENTES PAR TABLEAU	PRINCIPAL	16	QUALIFICATION	12

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DIRECTION

DELEGUE INSTANCE FEDERAL : CLAVREUL Camille
 SUPERVISEUR : CLAVREUL Camille
 JUGE ARBITRE : Frédéric Seigl
 ORGANISATEUR : Patrick Roland
 REPRESENTANT JOUEURS : Marion Bernard
 RAPPORTEUR* : CLAVREUL Camille

EQUIPES ABSENTES

NOM	PRENOM	LIC J1	club J1	NOM2	PRENOM3	LIC J2	club J2
-----	--------	--------	---------	------	---------	--------	---------

RECLAMATIONS

NOM	PRENOM	LIC J1	club J1	NOM2	PRENOM3	LIC J2	club J2	RANG	NIVEAU	MOTIF	AVIS COMMISSION
-----	--------	--------	---------	------	---------	--------	---------	------	--------	-------	-----------------

1
2
3
4
5
6

EQUIPES/JOUEURS SANCTIONNES

NOM	PRENOM	LIC J1	club J1	NOM2	PRENOM3	LIC J2	club J2	RANG	SANCTION	MOTIF	AVIS COMMISSION
-----	--------	--------	---------	------	---------	--------	---------	------	----------	-------	-----------------

1
2
3
4
5
6

CLASSEMENT FINAL

NOM	PRENOM	LIC J1	club J1	NOM2	PRENOM3	LIC J2	club J2	RANG
DUPIN	Anouk			LUSSON	Ophelie			1
SZEWCZYK	Pia			DUVAL	Saofé			2
ROLLAND	Agathe			GOSSELIN	Florine			3
MERLE	Alex			RIGOBERT LONG	Marie-Natacha			4
GUIGNAN	Maeva			FAREURA	Aurore			5
MOLINOS	Naty			COLIN	Lucile			5
BOTTIER	Margot			QUILAN	Christelle			5
DESTAILLEUR	Lilou			SOBEZALZ	Romane			5
PHARAMIN	Louise			SEVIN	Tiphaine			9
FERREIRA	Alexandra			GODALLIER	Marine			9
BARALLE	Marie-melodie			LAINE	Marion			9
BERNARD	Marion			ROMERO SALDARRIAGA	Anna			9
RANC	Mathilde			OFFREDI	Jade			13
SCHERMANN	Priscilla			BLONDEAU	Faustine			13
MARTINEZ	Clara			DARRIEUX	Fanny			13
NICOLLE	Rachelle			PALMENTY	Amandine			13
TURELLO	Claire			FARCY HURVOY	Anjali			17
BAILLETTE	Leonie			CHAMI	Narimene			17
COUMAR	Soussy			BOYER	Carine			17
DURUPT	Cloe			BEREZOWSKY	Anne			17
ROLLAND	Capucine			MAZOIN	Charlotte			17
ROLAND	Anais			CARMONA	Léa			17
								ABS
								ABS
								ABS
								ABS

REMARQUES : R. A. S

SIGNATURE : Camille CLAVREUL superviseure